

A Monsieur Jean François Barbant.

Cher Monsieur

Conseiller municipal à Notre Dame de l'Isle, il m'est impossible de laisser dire que la présence des carrières (actuellement du centre de traitement des granulats) rapporte quoique ce soit à la commune... **Aucune recette fiscale** n'est apportée par cette entreprise. Les budgets publiés dans les bulletins municipaux de mai 2015, juin 2016, 2017, 2018, 2019 qui sont consultables en ligne sur ce site, le prouvent.

D'autre part pour finir de répondre à M. Bonelle qui apprécie « l'excellent entretien environnemental de cette carrière », permettez-moi de penser qu'un vernonnais qui vient de temps à autre se fournir en granulats n'est vraiment pas le mieux placé pour donner un avis sur ce que les riverains de ce centre de traitement (pas une carrière) endurent au quotidien...

Bien cordialement

Alain Favresse